

TABLEAU DES CLASSIFICATIONS

Le classement annuel dans les catégories est établi par les commissions départementales de tir à l'arc. Les archers sont classés d'après les résultats homologués en : - Jeunes et Adultes 18 m -, Poussins 10 m, - Enfants 15 m -. Le classement sera diffusé aux clubs, avant le début du championnat également par leur **CDA. L'âge effectif est pris en compte à la date de début de saison soit au 1/09 de l'année sportive concernée.** Les tirs s'effectuent en 2 fois 10 volées de 3 flèches sauf poussins = 1 x 10 volées = en cas de tirs sur 2 séries, est prise en compte uniquement la première série

CATEGORIES		TIR 18M	BLASON	TIR 25 M	BLASON
ARCS CLASSIQUES					
POUSSIN	-10 ans	1 X 10 à 10 m	80	10 m	80
BENJAMIN	de 10 à -12 ans	2 X 10 à 15 m	80	15 m	60
MINIME	de 12 à -14 ans	2 X 10 à 15 m	60	18 m	80
J1	de 14 à -18 ans	2 X 10 à 18 m	80	18 m	60
<i>Jeune (uniquement 1ère année)</i>					
J2	de 14 à -18 ans	2 X 10 à 18 m	60	25 m	80
C1	Débutant 1 ère année de tir	2 X 10 à 18 m	80	18 m	60
<i>Adulte (uniquement 1ère année)</i>					
C2	Adultes après la 1ère année	2 X 10 à 18 m	60	25 m	80
C3	de 450 à 469 pts	2 X 10 à 18 m	40	25 m	60
C4	de 470 à 489 pts	2 X 10 à 18 m	40	25 m	60
C5	490 et plus	2 X 10 à 18 m	Trisp. 40 avec petit 10	25 m	Trisp. 60 avec petit 10
C8	Arcs Sans Viseur hors poulies	2 X 10 à 18 m	60	25 m	80
ARC à POULIES		TIR "18 m"		TIR "25 m"	
C6 Compound	2 X 10 volées à 18 m	Trisp. 40 avec petit 10		25 m Trisp.60 avec petit 10	
C7 Compound	2 X 10 volées à 18 m	Trisp. 40 avec gros 10		25 m Trisp.60 avec gros 10	
<i>Enfant /Jeune</i>					
CH1	Sport Adapté	2 X 10 à 10m	80	18 m -	60
CH2	Sport Adapté	2 X 10 à 15m	80	18 m -	60
CH3	Sport adapté = archers non autonomes	2 X 10 à 18 m	80	18 m	60

Un archer OBLIGÉ par son handicap physique, est autorisé à tirer en arc classique avec décocheur avec les valides dans la catégorie définie par la Commission Départementale ou Régionale FSGT Tir à l'Arc dont il dépend.

Le tir en Arc à Poulies n'est pas autorisé aux Poussins.

Un archer peut, dans la même saison, tirer dans 2 catégories d'arc différentes

Un archer évoluant en **C1 passera automatiquement** l'année suivante en **C2** et ne rechuteront plus en **C1**.

Les **C2** réalisant au **moins 2 fois + de 449 pts** passent la saison suivante en **C3** et ne rechutent plus.

Les **C4** et **C5** peuvent **chuter en C3 ou C4**.

Pour le classement : la moyenne des : **3** meilleurs résultats à 18m + le meilleurs 25m

Pour le changement de catégorie, est pris en compte le résultat de la moyenne de points obtenus par le meilleur 18m et 25m de la saison. Pour le maintien il faut réaliser au moins **1 fois le minimum de la catégorie** dans la saison.

Un sur classement d'archer est exceptionnellement possible après accord de la Commission Départementale ou Régionale FSGT Tir à l'Arc, l'archer et le club concerné.

Le CDA

22 rue AUGER – 13004 Marseille

Tél : 04 91 59 86 10 – Télécopie : 04 91 59 86 11 - Site internet : www.fsgt13.com – E mail : fsgt13@wnadoo.fr

(SAG 16211 déclarée conformément à la loi de 1901)

Comité départemental des Bouches-du-Rhône (déclaration préfecture N° 263 345) – agrément de Jeunesse & d'éducation
Populaire N° 9813659

Comité Régional Provence (déclaration préfecture N° 10 757)

